

D' honneur fut le pro poa y m lo  
 le se de faulle a fait au end  
 a M. le Ferdinand d'auy de  
 fait des l' hon. de Coppi

106

Non perignetur Le premier d'orange pour respondre la ceuvre que  
 luy a este bailliee et la part de monseigneur Le d'orange  
 Cose dont la copie est en Joincte. Dicit que son frere  
 et les tous les piteux et gentils hommes de son royaume na  
 onguere este et nest cherec aultr que ce se tres humble  
 seigneur au Roy qui ayant entendu que les subiects de son  
 ma<sup>te</sup> estant de la Religion reformee estoient oppressez  
 Il estoit advenu pardevant pour entendre le statut de  
 leurs affaires. Enquint au si entendu que monseigneur Le  
 premier d'orange estoit pour ceste pite occasion recouvert  
 avec toute reguerie Il ne peu de monia pour satisfire  
 a se consacrer a son honneur et a son devoir que ce se  
 deoit pour de seavoir la verite. Sur ce de son royaume  
 Il se voit quelque chose de sevoir est d'icy au grand  
 regret de mondit seigneur Le premier comme Elle fait assez  
 connoistre par beaux et bons et louables ordonnances  
 qui a fait publier par son camp. Et ne se trouva  
 que les maliceux et sacrilegeux ont se plaint de luy  
 qui a este bailliee luy ayent este comme aultant  
 que ne se soit redouter luy seul qui fait ny aultre a leur  
 royaume de leurs loys. Mais au contraire de ce se tue  
 et qualique plusieurs de son royaume par les traistans  
 qui les ont aguerres. D'icy est veay qu'aucuns de ses  
 royaume ayant trouve quelque moultin ont de saign  
 de estoit ost y ont mis le feu. Mais la faulte  
 n'est estre Imputee a monseigneur Le premier mais  
 plus tost a aultre qui ont este et fait este luy de saign  
 pour aultant Immondes de son royaume. Sur laquelle  
 plainte monseigneur Le premier a luy voulu dire et  
 mot de passant pour aultant plus beiffes par  
 Justice actions. En outre que <sup>l'aveu</sup> de luy ont  
 fait de luy mesme et mis de aultre plusieurs malice  
 de son royaume ont se passer et de son de son adou  
 de son semblable luy a mondit seigneur Le premier nostre  
 de son. de respondre le remettant toutteffois a son  
 de son Jugement de luy seigneur Mar. pour estre veay

15/3



Luy m'excusent au fidele Quant ala dispoſition de affe  
de Mon ſigne le premier de Conde monſieur ſigne. Le  
Le premier ſigne qui luy ſouhaite bey pour vous. Et ne  
si deuoſte a la grandeur de la force du Roy Loſgallea  
par auſtes effect que Luy. Pour lequel elle ſont  
proprietement misa par Il deſuſt nay, ſouſſent  
eſtre telle, mais beaucoup plus grande quelle  
ne ſont au deſus et ſuſſait de sa ma<sup>te</sup> Car dieu  
qui como les victoires neſt linc par et ne auoy  
eſgard au nombre. Und a celuy qui luy plaiſt  
qui a le deuoſt de ſoy oſte comme Il eſt aduen  
par plaiſſance ſoit. Sur si dieu qui luy a mis  
les armes by la main ny a voulu tuer autre effect  
by la flandre Il ne veult pour cela tellement faillir  
a ſon deuoſt qui ne tait tout moyen de ſe  
ſeuſer a sa ma<sup>te</sup> by tout leſus Et qſy de ſe  
par monſieur ſigne le premier d'inguiſter aſſaſſer  
sa deuoſt et Juſte Intention. Et qui eſt de tout  
eſloigne d'interuener aucune eſoſe ſur le  
Royaume Il ſuppre tres humblement sa ma<sup>te</sup> si  
elle le trouua bey et elle d'inguiſt qui quiſt  
aucune eſoſe moyennant la redempcion, et reconcilias  
de par ſubſeſt eſoſe Intention de iure par les  
prieſtes et gentils hommes eſtans avec Luy. Luy  
vouloir ſe eſt donner de linc charge. A quoy  
Il promet de si d'employer fidellement. Et nay  
ſubſeſt by cela. mais auſſi ala reconſeſſion  
faite de ſe et Luy et toute ſon armee ſeſſent by tout  
a quel plaiſſance a sa ma<sup>te</sup> leur commodite. La redempcion  
citant tres humblement a paſſer quelle Luy  
offre by ſon Royaume avec les commodites de  
eſtapes. fait au Camp d'auſſy par le premier  
a flamy le Martien le 22<sup>e</sup> Nombere 60